



Règles officielles pour la 83e édition du Concours *ALL-CANADIAN*

Classes

1. Génisse été
 2. Génisse printemps
 3. Génisse hiver
 4. Génisse automne
 5. 1 an été
 6. 1 an printemps
 7. 1 an hiver
 8. 1 an hiver en lait
 9. 1 an automne en lait
 10. 2 ans été
 11. 2 ans printemps
 12. 2 ans hiver
 13. 2 ans automne
 14. 3 ans junior
 15. 3 ans senior
 16. 4 ans
 17. 5 ans
 18. Vache adulte
 19. Longue production
 20. Troupeau d'éleveur (3 animaux)
 21. Troupeau d'éleveur junior (3 animaux)
 22. R&B Génisse été
 23. R&B Génisse printemps
 24. R&B Génisse hiver
 25. R&B Génisse automne
 26. R&B 1 an été
 - printemps
 28. R&B 1 an hiver
 29. R&B 1 an hiver en lait
 - automne en lait
 31. R&B 2 ans été
 32. R&B 2 ans printemps
 33. R&B 2 ans hiver
 34. R&B Fall 2-Year-Old
 35. R&B 3 ans junior
 36. R&B 3 ans senior
 37. R&B 4 ans
 38. R&B 5 ans
 39. R&B Vache adulte
 40. R&B Longue production
 41. R&B Troupeau d'éleveur (3 animaux)
 42. R&B Troupeau d'éleveur junior (3 animaux)
 43. Junior – génisse printemps
 44. Junior – génisse hiver
 45. Junior – génisse automne
 46. Junior – 1 an été
 47. Junior – 1 an printemps
- née le ou après le 1^{er} juin 2025
née 1^{er} mars 2025- 31 mai 2025
née 1^{er} déc. 2024 – 28 fév. 2025
née 1^{er} sept. 2024 – 30 nov. 2024
née 1^{er} juin 2024 – 31 août 2024
née 1^{er} mars 2024 – 31 mai 2024
née 1^{er} déc. 2023 – 29 fév. 2024
née 1^{er} déc. 2023 – 29 fév. 2024
née 1^{er} sept. 2023 – 30 nov. 2023
née 1^{er} juin 2023- 31 août 2023
née 1^{er} mars 2023– 31 mai 2023
née 1^{er} déc. 2022 – 28 fév. 2023
née 1^{er} sept. 2022 – 30 nov. 2022
née 1^{er} mars 2022 – 31 août 2022
née 1^{er} sept. 2021 – 28 fév. 2022
née 1^{er} sept. 2020 – 31 août 2021
née 1^{er} sept. 2019 – 31 août 2020
née avant le 1^{er} septembre 2019
70 000 kg de lait ou plus à vie
les animaux doivent avoir le même préfixe
les animaux doivent avoir le même préfixe
née le ou après le 1^{er} juin 2025
née 1^{er} mars 2025- 31 mai 2025
née 1^{er} déc. 2024 – 28 fév. 2025
née 1^{er} sept. 2024 – 30 nov. 2024
née 1^{er} juin 2024 – 31 août 2024 27. R&B 1 an
née 1^{er} mars 2024 – 31 mai 2024
née 1^{er} déc. 2023 – 29 fév. 2024
née 1^{er} déc. 2023 – 29 fév. 2024 30. R&B 1 an
née 1^{er} sept. 2023 – 30 nov. 2023
née 1^{er} juin 2023- 31 août 2023
née 1^{er} mars 2023– 31 mai 2023
née 1^{er} déc. 2022 – 28 fév. 2023
née 1^{er} sept. 2022 – 30 nov. 2022
née 1^{er} mars 2022 – 31 août 2022
née 1^{er} sept. 2021 – 28 fév. 2022
née 1^{er} sept. 2020 – 31 août 2021
née 1^{er} sept. 2019 – 31 août 2020
née avant le 1^{er} septembre 2019
70 000 kg de lait ou plus à vie
les animaux doivent avoir le même préfixe
les animaux doivent avoir le même préfixe
née 1^{er} mars 2025- 31 mai 2025
née 1^{er} déc. 2024 – 28 fév. 2025
née 1^{er} sept. 2024 – 30 nov. 2024
née June 1/24 – Aug. 31/24
née Mar. 1/24 – May 31/24



Official Rules for 83rd Annual ALL-CANADIAN COMPETITION

Éligibilité

Règles d'éligibilité pour la nomination au concours *All-Canadian*:

- L'animal doit avoir été présenté lors d'une exposition canadienne reconnue par Holstein Canada en 2025.
- Les animaux exposés dans une classe de génisses et de vaches en lait au courant de la même année peuvent autant être inscrits dans une classe de génisses que dans une classe de vaches en lait.
- Une vache qui atteint ou dépassé 70 000 kg de production à vie pendant la saison d'exposition peut être inscrite soit dans la classe Vache mature, soit dans la classe Longue production, mais pas dans les deux. Cependant, si elle a déjà atteint les 70 000 kg au 1er mars 2025, elle doit obligatoirement être inscrite dans la classe Longue production.
- Dans les classes Troupeau d'éleveur et Troupeau d'éleveur junior, un seul changement d'animal sera autorisé dans la composition du groupe d'animaux. Les mêmes animaux ne peuvent pas faire partie de deux groupes de Troupeau d'éleveur.
- Les animaux R&B peuvent être inscrits dans les classes *All-Canadian* et *All-Canadian* R&B à condition d'avoir participé à la fois à des jugements Holstein et R&B
- Les exposants doivent être en règle avec Holstein Canada

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À UNE INSCRIPTION JUNIOR :

- Le/la concurrent/e doit être membre d'un club 4-H canadien ou d'un club Jeunes Ruraux en 2025 et avoir présenté l'animal comme projet lors d'une journée d'accomplissement locale.
- Il n'est pas nécessaire que le/la membre 4-H soit propriétaire de l'animal.
- Le/la membre 4-H doit présenter lui/elle-même son animal 4-H à un minimum de deux expositions reconnues par Holstein Canada, dont l'une doit être une exposition canadienne "ouverte" (non 4-H) reconnue par Holstein Canada.
- L'animal doit avoir été présenté à un jugement nationale de Holstein Canada OU s'être classé parmi les huit premiers à la Canadian 4-H Dairy Classic; OU s'être classé parmi les quatre premiers 4-H à des expositions provinciales, nationales ou printanière, à la Western Canadian Classic Junior Dairy Show ou à toute autre exposition canadienne majeure reconnue par Holstein Canada; OU avoir été championne, championne de réserve ou génisse 4-H ayant obtenu le meilleur classement dans sa classe à une exposition reconnue par Holstein Canada non mentionnée précédemment.
- Seules les expositions où le/la membre 4-H présente lui/elle-même sa génisse confèrent l'éligibilité à une nomination. Veuillez indiquer sur la fiche d'inscription les expositions où le/la membre du club 4-H a conduit l'animal, ainsi que le rang obtenu dans le concours ouvert ainsi que le classement 4

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET PHOTOS

- Les exposants sont tenus de soumettre une inscription officielle par le biais d'AssistExpo avec une photo professionnelle numérique pour chaque animal ou groupe qu'ils souhaitent présenter.
- Tous les résultats des expositions de 2025 doivent être indiqués.
- Toutes les photos doivent être soumises sous forme d'images numériques. Les photos doivent préserver l'intégrité de l'animal et inclure son étiquette (tag) d'oreille. Les photos doivent être un portrait montrant la vue de côté de l'animal pendant la saison d'exposition 2025 et montrer la femelle en lait au même stade de lactation que lorsqu'elle a concouru. Si l'animal a été photographié plus d'une fois cette année, veuillez indiquer clairement quelle photo vous souhaitez soumettre pour le concours.
- Les participants à la classe Troupeau d'éleveur et Troupeau d'éleveur junior doivent soumettre des photos individuelles de chacun des trois animaux de leur groupe. Aucune photo de groupe ne sera acceptée.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

- Toutes les inscriptions et photos doivent être entièrement complétées et soumises via AssistExpo avant le mercredi 26 novembre 2025.

PROCÉDURES DE NOMINATION ET DE SÉLECTION

- Un comité de 20 juges sera chargé de juger les animaux inscrits selon un processus prédéterminé. Leurs résultats décideront de façon déterminante des six nominations et des lauréats *All-Canadian*, *All-Canadian* de réserve et Mention honorable *All-Canadian* pour chaque classe.

FRAIS DE NOMINATION ET DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

- Les exposants dont les inscriptions sont sélectionnées pour une nomination devront payer des frais de nomination non remboursables de 150 \$ par animal ou groupe nominé. Les frais ne seront facturés que si l'animal ou le groupe est officiellement nominé. Les frais d'inscription seront facturés au compte AssistExpo ayant servi à inscrire l'animal et devront être acquittés dans les délais prescrits.
- Aucun frais ne sera facturé pour les animaux nominés dans le concours Junior.
- Les prix seront décernés au(x) dernier(s) propriétaire(s) ayant exposé l'animal.
- Les lauréats et les nominations feront l'objet de promotion sur le site Web et sur les médias sociaux de Holstein Canada et seront diffusés sous forme imprimée. Un prix souvenir sera remis aux lauréats.

Les nominations seront annoncées sur les réseaux sociaux de Holstein Canada le 22 décembre 2025.

Tous les résultats seront dévoilés au janvier 31 2026.

Pour plus d'information, communiquez avec Holstein Canada :

Téléphone : 1-855-756-8300 | Courriel : show@holstein.ca